



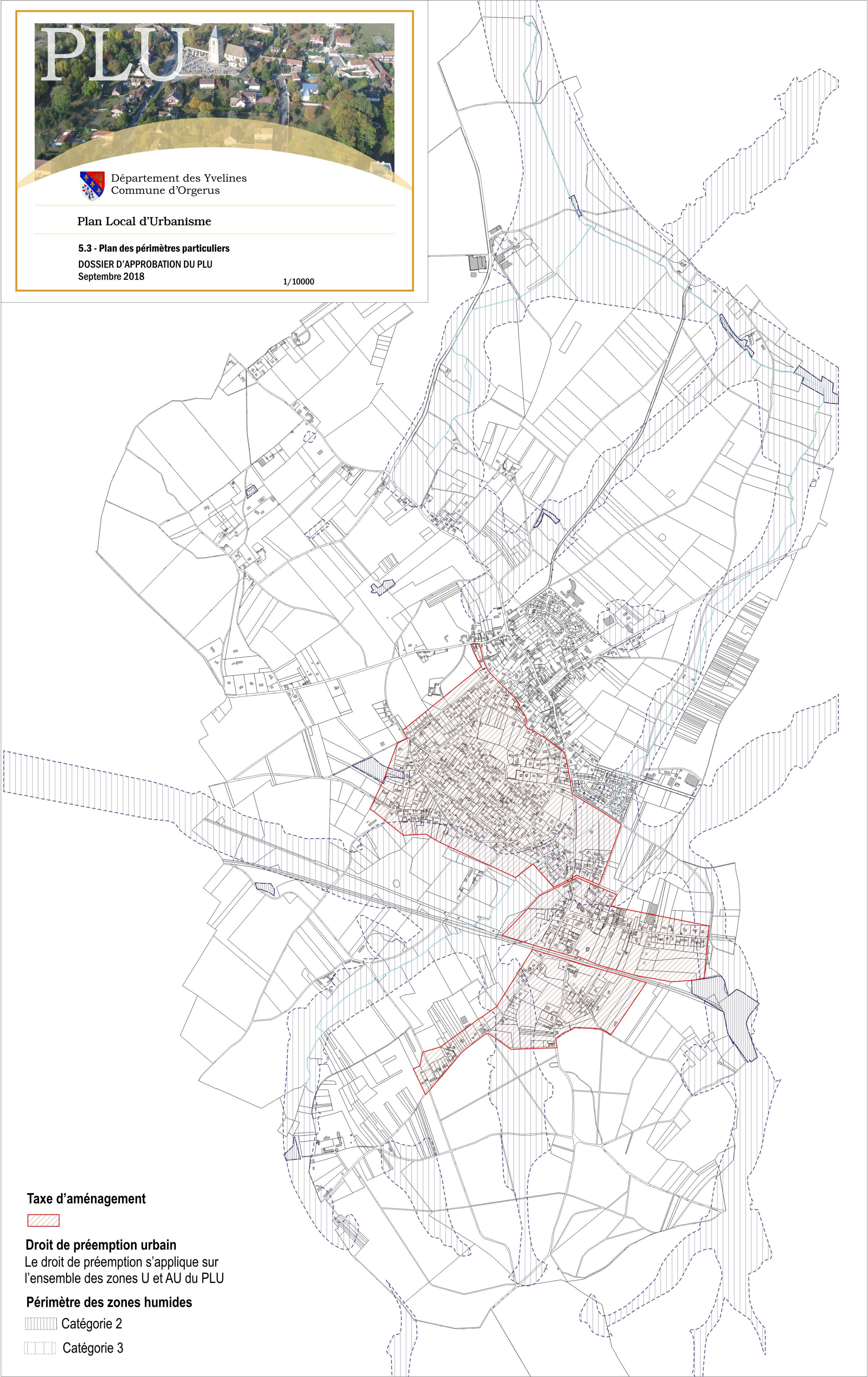
Département des Yvelines
Commune d'Orgerus

Plan Local d'Urbanisme

5.3 - Plan des périmètres particuliers

DOSSIER D'APPROBATION DU PLU
Septembre 2018

1/10000



Taxe d'aménagement



Droit de préemption urbain

Le droit de préemption s'applique sur
l'ensemble des zones U et AU du PLU

Périmètre des zones humides



Catégorie 2



Catégorie 3